

École Polyvalente de Sayabec

8 Keable, C.P. 250, Sayabec (Québec) G0J 3K0
(418) 536-5431

CODE DE VIE

2007-2008

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La direction de l'école	Le personnel de l'école
<p>Assume le leadership du fonctionnement quotidien de l'école en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faisant preuve d'une attention et d'un engagement à l'excellence scolaire et à un climat d'enseignement et d'apprentissage sain; • adoptant une approche qui ne tolère pas la violence, les propos racistes, le manque de respect envers un membre du personnel, l'harcèlement sexuel et l'usage d'un langage vulgaire; • rendant toutes les personnes relevant d'elle responsables de leur comportement et de leurs actes; • communiquant régulièrement et de façon significative avec les membres du personnel et les parents. 	<p>Maintien l'ordre dans l'école et veille à ce que les élèves se comportent d'une façon respectueuse et responsable. En tant que modèle, le personnel de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aide les élèves à réaliser leur plein potentiel; • communique régulièrement avec les parents; • applique les mêmes normes en matière de comportement; • fait preuve de respect envers les élèves, le personnel et les parents; • prépare les élèves à assumer pleinement leurs responsabilités civiques.
Les élèves	Les parents, tutrice et tuteur
<p>Sont responsables de leur propre comportement et assument les conséquences de leurs actes. Ils doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • arriver à l'école à temps, préparés, préparés et prêts à apprendre; • être respectueux envers eux-mêmes, les autres élèves et les membres du personnel; • s'abstenir d'apporter à l'école tout objet posant des risques pour la sécurité d'autrui; • suivre les règlements de l'école et assumer les responsabilités de leurs actions. 	<p>Jouent un rôle important dans l'éducation de leur enfant et sont responsables de son comportement. Ils ont le devoir d'appuyer les efforts du personnel de l'école visant à maintenir un climat d'apprentissage sain et respectueux pour tous les élèves. Ils doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • veiller au bon travail et à la réussite scolaire de leur enfant; • s'assurer à ce que leur enfant soit vêtu convenablement et bien préparé pour l'école; • veiller à l'assiduité et à la ponctualité de leur enfant; • avertir l'école de l'absence ou du retard de leur enfant; • se familiariser avec le code de vie et les règlements de l'école; • encourager leur enfant à suivre les règles de comportement.

INTRODUCTION

- L'école est un lieu où l'on préconise la responsabilité, le respect, la civilité et l'excellence scolaire dans un climat d'apprentissage sain et sécuritaire.
- Le code de vie respecte les normes provinciales de comportement, applique les politiques du Conseil scolaire ainsi que les règlements de l'école conséquences obligatoires pour toute infraction.
- Le code de vie de notre école est basé sur les règles du bon sens et est axé sur des principes du respect tels que :
 - ❶ Le respect des lois et des règlements
 - ❷ Le respect de l'autorité
 - ❸ Le respect de soi
 - ❹ Le respect du milieu
- Tous les membres du personnel de l'école ont le devoir d'appliquer le code de vie de l'école.
- Le présent code de vie vise tous les élèves, parents, tutrices et tuteurs et bénévoles et membres du personnel; qu'ils se trouvent sur les lieux de l'école, activité autorisée par l'école. Les parents ont le devoir d'appuyer les efforts du personnel de l'école visant à maintenir un climat d'apprentissage sécuritaire.
- Notre école est une école de langue française et le français est la langue de communication au sein de l'école.
- Tous les membres de la communauté scolaire sont traités avec respect et dignité.
- Les citoyennes et citoyens actifs et engagés connaissent leurs droits et assument la responsabilité de la protection de leurs droits et de ceux d'autrui.
- Personne ne peut pas commettre des actes qui mettent en danger notre sécurité et celle des autres.
- Les élèves doivent utiliser des moyens pacifiques pour résoudre les conflits. L'agressivité physique n'est pas une façon responsable d'interagir avec autrui.
- La possession, l'usage ou la menace d'usage de tout objet pour blesser autrui porte atteinte à la sécurité de tous.
- Le tabac, l'alcool et les drogues illicites créent une dépendance et constituent un danger pour la santé.
- Les insultes, le manque de respect et les autres actes blessants portent atteinte à l'apprentissage et à l'enseignement dans la communauté scolaire. Les membres de la communauté scolaire ont la responsabilité du maintien d'un climat où l'on règle les conflits dans le respect et la civilité.
- Une tenue vestimentaire appropriée contribue à créer une atmosphère de respect dans l'école.

1 - Le respect des lois et des règlements

Attentes	Infractions	Conséquences
L'élève doit respecter la loi sur l'Éducation et les règlements de l'école connexes à l'apprentissage.	Négligence habituelle du travail scolaire :	<ul style="list-style-type: none"> • Contravention • Rencontre direction • Sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension.
L'élève s'engage à :		
<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas manquer ses cours sans raison valable. 	Absence non motivée : Responsable : direction	<ul style="list-style-type: none"> • Contravention • Rencontre direction • Sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension.
<ul style="list-style-type: none"> • Arriver à temps à l'école. 	Retards : Responsable : enseignant(e)	<ul style="list-style-type: none"> • Contravention • Rencontre direction • Sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension.
<ul style="list-style-type: none"> • S'abstenir d'utiliser un langage vulgaire ou inconvenant. 	Usage d'un langage vulgaire ou inconvenant :	<ul style="list-style-type: none"> • Contravention • Rencontre direction • Sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension.
<ul style="list-style-type: none"> • S'abstenir de déranger l'enseignant(e) et les autres élèves. 	Indiscipline durant les cours :	<ul style="list-style-type: none"> • Contravention • Rencontre direction • Sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension.
<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas tricher dans le travail scolaire. 	Tricher dans une épreuve :	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention de la note zéro. • Sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension.
<ul style="list-style-type: none"> • S'abstenir d'utiliser tout appareil électronique. 	Utiliser tout appareil électronique en salle de classe et à la bibliothèque :	<ul style="list-style-type: none"> • Confiscation de l'appareil. • Communication avec les parents, s'il y a lieu.
<ul style="list-style-type: none"> • S'abstenir de commettre un acte de violence. 	Faire subir à autrui une agression physique :	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension automatique externe • Retour avec les parents.
<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas me comporter de façon à nuire à l'ambiance morale et au bien-être physique ou mental d'autres personnes dans l'école. 	Autre comportement qui nuit à l'ambiance morale de l'école ou au bien-être des autres personnes à l'école :	<ul style="list-style-type: none"> • Selon le cas et à la discrétion de la direction.
<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la politique Internet de la commission scolaire. 	Commettre une infraction à l'encontre de la politique.	<ul style="list-style-type: none"> • Selon le cas et à la discrétion de la direction.

1 - Le respect des lois et des règlements (suite)

Attentes	Infractions	Conséquences
L'élève doit également respecter les lois fédérales et provinciales	Possession d'une arme interdite ou se servir d'une arme pour infliger ou menacer d'infliger des dommages corporels à autrui ou utilisation d'un objet comme arme :	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension automatique, 10 jours • Appel à la police • Retour avec les parents • Application des politiques de la commission scolaire.
	Trafic ou possession de drogues ou d'armes :	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension automatique, minimum 5 jours • Appel à la police • Application des politiques de la commission scolaire.
	Être en état d'ébriété ou sous l'influence de l'alcool ou de drogue :	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension automatique, minimum 5 jours • Retour avec les parents.
	Commettre un vol qualifié :	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension automatique, minimum 5 jours • Appel à la police • Retour avec les parents • Remboursement des biens volés.
	Fumer sur les lieux de l'école	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec la direction • Possibilité de contravention.

2 - Le respect de l'autorité

Attentes	Infractions	Conséquences
L'élève doit :		
<ul style="list-style-type: none"> Respecter en tout temps les membres du personnel de l'école. 	Dire des injures ou des grossièretés à un membre du personnel de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> Contravention Rencontre direction Sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension.
<ul style="list-style-type: none"> Obéir en tout temps aux personnes en situation d'autorité et mettre fin à toute forme de comportement inacceptable dès que demandé. 	Opposition à l'autorité	<ul style="list-style-type: none"> Contravention Rencontre direction Sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension.

3 - Le respect de soi

Attentes	Infractions	Conséquences
L'élève s'engage à :		
<ul style="list-style-type: none"> Être vêtu de façon convenable à l'école. 	Porter des vêtements qui ne couvrent pas adéquatement la poitrine, l'abdomen, les cuisses ou les sous-vêtements.	<ul style="list-style-type: none"> Changer de tenue Appel aux parents Renvoi à la maison pour se changer Sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension.
	Porter des vêtements qui contiennent des messages de nature violente, sexuelle, sexiste, raciste ou faisant la promotion de message offensifs ou de substances illégales.	<ul style="list-style-type: none"> Contravention Rencontre direction Sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension.
<ul style="list-style-type: none"> Limiter les affections excessives. 	Avoir des actes sexuels dans l'établissement.	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre direction Sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension.

4 - Le respect du milieu

Attentes	Infractions	Conséquences
a) L'école et sa routine		
L'élève s'engage à :		
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les lieux de l'école. • Jeter ses déchets aux poubelles. • Retourner son plateau à l'endroit désigné à cette fin. • S'abstenir de manger dans les salles de classe et le gymnase. • Ne pas courir dans les corridors. • Ne pas amener de visiteurs à l'école. 	Ne pas ramasser les déchets après avoir mangé ou ne pas retourner le plateau à l'endroit à cette fin :	<ul style="list-style-type: none"> • Avertissement verbal • Nettoyage des lieux • Si la situation persiste, sanctions pouvant aller jusqu'à la perte du privilège de manger à la cafétéria.
	Manger en salle de classe, au centre de ressources ou au gymnase :	<ul style="list-style-type: none"> • Avertissement de la part du personnel.
	Quitter les lieux de l'école sans permission :	<ul style="list-style-type: none"> • Appel aux parents • Sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension.
b) Le matériel scolaire		
L'élève s'engage à :		
<ul style="list-style-type: none"> • Remettre les manuels de classe en bon état. 	Perdre ou endommager un manuel scolaire :	<ul style="list-style-type: none"> • Rembourser le prix du manuel perdu ou abîmé.
<ul style="list-style-type: none"> • Manipuler avec soin tout le matériel et l'équipement scolaire qui est mis à sa disposition. 	Abîmer du matériel ou l'équipement de l'école :	<ul style="list-style-type: none"> • Rembourser le coût de réparation ou le prix du matériel endommagé.
c) Vandalisme		
L'élève doit s'abstenir à :		
<ul style="list-style-type: none"> • Graver, écrire ou dessiner sur les murs et tout bien de l'école. 	Écrire sur tout bien de l'école :	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage et remboursement des frais de réparation • Appel aux parents • Sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension.
	Comment du vandalisme :	<ul style="list-style-type: none"> • Implication de la police • Suspension externe • Remboursement des coûts de réparation.

4 - Le respect du milieu (suite)

d) Les casiers		
L'élève s'engage à :		
<ul style="list-style-type: none"> • Tenir son casier propre et barré en tout temps. • Ne rien écrire sur la porte de son casier. • Ne pas laisser de la nourriture dans son casier avant des vacances prolongées. • Respecter le casier des autres élèves. 	Non barré et/ou mal propreté :	<ul style="list-style-type: none"> • Contravention • Après 4 contraventions, perte du privilège d'avoir un casier personnel pour un cycle • Rencontre avec la direction.
e) Le transport scolaire		
L'élève doit :		
<ul style="list-style-type: none"> • Se conformer aux directives émises par le service de transport. • Obéir à la conductrice ou au conducteur en tout temps. 	Commettre une infraction à l'encontre de la politique concernant le transport scolaire :	<ul style="list-style-type: none"> • Une lettre est envoyée aux parents ou tuteurs • Suspension du transport scolaire selon la gravité du geste • Perte du privilège du transport scolaire pour le reste de l'année.



◆ ENTENTE DE RESPECT du code de vie ◆

Après avoir pris connaissance du présent code de vie, je m'engage à m'y conformer.

Signature de l'élève

Date

Signature des parents

Date

Signature de l'enseignant(e)

Date

Signature de la direction

Date